

AUTORISATIONS PARENTALES



Je soussigné(e), en qualité de père/mère/tuteur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs périscolaire/mercredis récréatifs et centre de loisirs (consultables sur le site de la ville ou au service jeunesse).

J'autorise également mon enfant à se rendre dans les différentes structures de la commune et à participer aux sorties pédagogiques des mercredis récréatifs de l'année 2022-2023.

J'autorise les responsables des accueils à prendre le cas échéant toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitement médical (voir règlement) : accompagné d'une décharge et posologie du médecin, appel des 1ers secours) : oui non

Les personnes suivantes pourront venir chercher l'enfant : (une personne mineure n'est pas autorisée à récupérer l'enfant).

Mme/M. (Lien de parenté) Téléphone.....

Mme/M. (Lien de parenté) Téléphone.....

Mme/M. (Lien de parenté) Téléphone.....

Mme/M. (Lien de parenté) Téléphone.....

L'enfant est-il autorisé à partir seul : oui non

J'autorise la commune de Pagny sur Moselle à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de la communication municipale (page Facebook, presse locale, bulletin municipal) : oui non

Date et signature du représentant légal : (Précédé de la mention « lu et approuvé »)



ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

DOSSIER UNIQUE



Valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 sur l'ensemble des activités du service :

Accueil périscolaire, restauration scolaire, centre de loisirs et mercredi récréatif

Dossier à remplir lisiblement et à retourner avant :

le 27 Mai 2022, aux Services à la Population - 28 rue Nivoy

Cadre réservé à l'administration

Le dossier doit être rendu avec toutes les pièces justificatives demandées



- Justificatif Aide aux vacances 2022 CAF
- Attestation (la plus récente) du quotient familial CAF
- Attestation d'assurance de l'année scolaire 2022-2023
- Photocopie de la partie vaccination du carnet de santé à jour
- Protocole d'Accueil Individualisé (en cas d'allergie alimentaire ou autre)
- Justificatif de domicile (Exemple : Taxe foncière - Avis d'imposition
Quittance de loyer - Facture d'électricité ou gaz)

ENFANT



Garçon

Fille

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Age :

Tél papa :

Tél maman :

Mail principal de correspondance :

Classe pour la rentrée scolaire 2022-2023 :

DOCUMENT A CONSERVER PAR LA FAMILLE

SERVICE JEUNESSE

Mail : jeunesse@pagnysurmoselle.fr

☎ Service jeunesse : 03 83 81 38 15

📞 Directeurs des accueils : 06 01 10 79 71



Tout changement de situation en cours d'année doit nous être signalé afin de mettre à jour les informations vous concernant.

Utilisation de vos données personnelles

La commune de Pagny sur Moselle, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires à la bonne inscription de votre enfant à l'école publique ainsi qu'à vous contacter en cas de nécessité liée à votre enfant. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de l'inscription. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période d'inscription de votre enfant.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant au service jeunesse. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

Tarifs 2022-2023

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil matin et soir

Quotient familial <600 € (par heure)	0.94 €
Quotient familial de 600 à 800 € (par heure)	1.14 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	1.40 €
Quotient familial >à 1 000 €	1.61 €

Pause méridienne (repas et accueil)

Quotient familial <600 €	4.37 €
Quotient familial de 600 à 800 €	5.10 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	5.82 €
Quotient familial >à 1 000 €	6.55 €

MERCREDIS RECREATIFS

Demi-journée sans repas

Quotient familial <600 €	3.54 €
Quotient familial de 600 à 800 €	4.37 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	5.41 €
Quotient familial >à 1 000 €	6.24 €

Demi-journée avec repas

Quotient familial <600 €	6.86 €
Quotient familial de 600 à 800 €	8.22 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	9.72 €
Quotient familial >à 1 000 €	11.08 €

Journée complète

Quotient familial <600 €	9.52 €
Quotient familial de 600 à 800 €	11.49 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	13.78 €
Quotient familial >à 1 000 €	15.76 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (centre de loisirs)

Journée complète (résident à Pagny-sur-Moselle)

Quotient familial <600 €	7.00 €
Quotient familial de 600 à 800 €	8.71 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	10.86 €
Quotient familial >à 1 000 €	13.53 €

Journée complète (extérieur à Pagny-sur-Moselle)

Quotient familial <600 €	11.56 €
Quotient familial de 600 à 800 €	14.41 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	17.98 €
Quotient familial >à 1 000 €	22.43 €